

Les plus de 6 millions de peuples autochtones (60% de la population totale du pays) qui forment les groupes ethniques : Achi', Akateco, Awakateco, Chalchiteco, Ch'orti', Chuj, Itza', Ixil, Jacalteco, Kaqchikel, K'iche', Mam, Mopan, Poqomam, Poqomchi', Q'anjob'al, Q'eqchi', Sakapulteco, Sipakapense, Tektiteko, Tz'utujil, Uspanteko, Xinka et Garífuna présentent toujours des particularités sociales lorsqu'elles sont comparées à la population non autochtone : ils sont 2.8 fois plus pauvres, ils ont 13 ans d'espérance de vie en moins et seul 5% des universitaires sont autochtones.

Au cours de l'année 2010, la situation des peuples autochtones n'a pas subi de changement substantiel. 73% des autochtones sont pauvres et parmi eux, 26% sont extrêmement pauvres, ceci pouvant être comparé aux 35% de pauvres non autochtones. Le taux de participation économique des populations autochtones à l'économie globale du pays est quand même de 61,7%, tandis qu'il est de 57,1% pour les non autochtones. Le Guatemala a voté en faveur de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones en 2007.

L'inégalité, origine de l'exclusion des peuples autochtones

De récentes études indiquent que l'inégalité est l'une des principales caractéristiques qui définit l'histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le premier Rapport Régional sur le Développement Humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes de 2010 confirme que, au plan mondial, cette région est la plus inégale en ce qui concerne les revenus, l'éducation, la santé et d'autres indicateurs sociaux, économiques et politiques. D'après ce rapport, les inégalités persistantes des opportunités et des capacités sont les causes principales de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles affectent principalement les groupes les plus vulnérables socialement et politiquement, en particulier dans les pays comptant une forte présence de peuples autochtones et afro descendants comme la Bolivie, le Pérou, l'Equateur, le Panama, le Mexique et le Guatemala, où l'inégalité du développement humain en termes ethniques est édifiante. Au Guatemala par exemple, 31,5% de la population autochtone vit avec moins d'un dollar par jour, la pauvreté touchant 50% de sa population ; tandis que 11% de la population non autochtone vit avec moins d'un dollar par jour, la pauvreté affectant 21% de sa population.



Durant la célébration de la Journée des Peuples Autochtones, les organisations qui les représentent ont obtenu des médias qu'ils réalisent un reportage spécial sur la situation des peuples autochtones, au cours duquel il a été mis en évidence le fait que malgré d'importantes avancées (plus de visibilité, plus d'espaces pour se faire entendre, occupation de postes publics et

participation au monde académique), les peuples autochtones présentent encore des conditions critiques de niveaux de vie et principalement en ce qui concerne leur relation avec le reste de la société. Le racisme et la discrimination sont toujours la manifestation péjorative de la façon dont sont traités les peuples autochtones dans le pays, sans compter les violations constantes de leurs droits fondamentaux, la spoliation de leurs territoires et de leurs ressources naturelles, ainsi que leur faible participation à la prise de décision aux problématiques les plus importantes du pays.

La négation de l'identité et de l'appartenance autochtone comme pratique institutionnelle

Le manque de données et de registres statistiques sur les peuples autochtones représente une pratique institutionnelle de l'État pour rendre invisible ces populations et ne pas leur accorder de droits fondamentaux. La « ladinisation » (processus coercitif d'assimilation culturelle qui convertit les peuples autochtones en des ladinos ou des métisses) a été souhaitée par les élites, qui considèrent que les peuples autochtones entravent la modernisation du pays. C'est pour cela que les élites ont promu l'absence de l'identité autochtone dans les registres officiels.

A ce sujet, plusieurs cas ont eu lieu dans lesquels le Registre National des Personnes (RENAP), de façon unilatérale, a classé comme ladinos plusieurs personnes autochtones qui étaient venues solliciter une carte d'identité. Le Parlement Xinca, qui regroupe les communautés de ce peuple situées dans les départements de Santa Rosa, Jutiapa et Jalapa, ont dénoncé le fait que, sans les avoir consulté, des fonctionnaires du RENAP les avaient inscrits en tant que ladinos et qu'ils sont discriminés lorsqu'ils tentent de défendre leur véritable identité. Un autre cas similaire, qui a été présenté devant les tribunaux, concerne la plainte des membres de la famille Racancoj, qui sont du peuple Maya K'iche' de Quetzaltenango, et qui ont aussi été enregistrés comme ladinos.

Chichicastenango: un peuple autochtone qui récupère des droits de propriété

Après de longues années d'affrontements juridiques, la Mairie Autochtone de Chichicastenango, dans le département du Quiché, a obtenu que le tribunal lui restitue ses droits sur un terrain qui était sa propriété et qui en 1973 avait été exproprié pour être privatisé en faveur d'une entreprise de téléphonie, sans son accord. C'est la première fois qu'un tribunal reconnaît les droits de propriété d'un peuple autochtone et c'est aussi le premier cas dans lequel les tribunaux acceptent la représentation d'un maire autochtone, bien qu'il ne possède pas de personnalité juridique, un formalisme légal qui durant de nombreuses années a entravé les querelles juridiques entamées par les peuples

autochtones contre la spoliation de leurs droits de propriété. Pour les experts en droit autochtone, ce cas est important car il constitue un précédent pour d'autres conflits de propriété foncière des peuples autochtones¹.

Indifférence législative face à l'approbation de la Loi de développement rural

La proposition de Loi de Développement Rural Intégral est apparue suite aux Accords de Paix de 1996, après avoir fait l'objet de discussion pendant plus de dix ans et grâce à l'impulsion des organisations autochtones et paysannes. Elle a enfin été présentée au Congrès de la République pour approbation. Cependant, malgré un travail important de lobby réalisé par les organisations sociales, le cercle de l'indifférence législative n'a pas pu être rompu.

Les membres du Congrès se sont davantage intéressés aux pressions du secteur privé malgré le fait que, de façon délibérée, ce secteur se soit retiré des discussions lorsque les thèmes liés à la propriété foncière et aux conflits agraires ont commencé à être abordés. Malgré les multiples actions de mobilisation des organisations autochtones et paysannes en faveur de la loi (marches, réunions avec des députés et des fonctionnaires publics, campagnes publicitaires, forums et déclarations dans les médias), la volonté politique des législateurs n'était pas au rendez-vous pour la validation de la loi. De plus, les autres propositions de loi proposées par les organisations autochtones en sont restées au même stade : lieux sacrés, consultations communautaires, radios communautaires et juridiction autochtones. Cette indifférence reflète que les peuples autochtones du pays, malgré le discours gouvernemental, ne constituent pas une priorité lors de l'élaboration des politiques publiques de l'État, qui, au lieu d'adopter une « face maya », continue à montrer sa face raciste et d'exclusion.

L'impact des politiques migratoires nord-américaines

Poussés hors de leur propre pays par la pauvreté et l'exclusion, les membres des peuples autochtones optent pour la migration vers l'Amérique du Nord afin d'améliorer les conditions de vie de leurs familles et de leurs communautés d'origine. L'aventure migratoire, en tant que projet familial, implique l'investissement des maigres revenus du foyer afin qu'un membre de la famille partent à l'étranger et envoient des fonds aux autres membres. Au delà de la rupture familiale et communautaire que génère l'émigration ainsi que de la dépendance que peuvent générer les fonds reçus de l'étranger, le risque majeur auquel doit faire face le migrant est celui des dangers rencontrés lors la longue traversée vers le Nord.

En 2010, de nombreuses familles autochtones de l'ouest du pays ont été endeuillées à cause de faits violents qui ont enlevé la vie à des migrants, tant

au Mexique qu'aux États-Unis. Par ailleurs, les coups de filet et les déportations des migrants ont empiré la vie des familles, à cause des dettes contractées pour financier l'émigration d'un ou plusieurs membres de la famille.

30 ans après : Deuxième déclaration d'Iximché

Comme elles l'avaient fait en 1980, les principales organisations autochtones du pays se sont rassemblées à Iximché, ville préhispanique du peuple Maya Kaqchikel, dans le département de Chimaltenango, avec pour but de commémorer les 30 ans de la Première Déclaration d'Iximché, document qui dénonçait le début du génocide que les forces répressives de l'État avaient institutionnalisées contre la population autochtone durant le conflit armé. Le 22 février 2010, la rencontre organisée a permis de réaliser un bilan de la situation des peuples autochtones et de dénoncer le traitement discriminatoire persistant, la répression et la violation systématique et institutionnalisée de leurs droits. Dans la Deuxième Déclaration, ils réaffirment leur méfiance et le peu de crédibilité qu'ils accordent à l'État au vu de son manque d'attention aux demandes des populations autochtones. La déclaration annonce les perspectives de lutte et de résistance pour les prochaines années. Elle met en exergue le désir de rechercher l'unité, le consensus et le renforcement des organisations, la mobilisation pour la défense du territoire et le rejet des entreprises extractivistes qui pillent les richesses naturelles, le rejet de l'instrumentalisation du thème autochtone dans les discours gouvernementaux et le besoin de renforcer les alliances sur le plan international.

Le Conseil Politique 13 Baktun: un espace de réflexion émergent

Face au divisionnisme causé par les partis politiques, un groupe de dirigeants autochtones a constitué le Conseil Politique 13 Baktun, avec pour objectif de favoriser la création d'espaces de débat pour une convergence de la pensée autochtone. Ce Conseil a favorisé le débat sur les principales problématiques nationales et globales qui affectent les populations autochtones. Des propositions alternatives ont surgi de cet espace de réflexion pour transformer le rôle de l'État et ses politiques de domination. Il propose aussi de revitaliser la force morale et sociale des peuples autochtones dans le cadre d'un processus de récupération de leur histoire, leurs valeurs, leur intégrité et leur relation harmonieuse avec la Mère Nature. En ce qui concerne la participation politique, le 13 Baktun a fait un appel aux autochtones pour qu'ils ne se laissent pas manipuler politiquement par de fausses promesses, ni par des participations à des postes secondaires sur les listes électorales, comme cela a été le cas par le passé. Au contraire, il suggère une participation politique active, avec pour base les principes et les valeurs des peuples autochtones.

Les territoires autochtones, une réalité différente face à la violence

Durant les 10 dernières années, le pays a été submergé dans un tourbillon de criminalité qui le positionne parmi les pays les plus violents du monde, avec un taux de 50 homicides pour cent mille habitants. Plusieurs hypothèses ont été lancées pour expliquer cette situation dramatique : certains experts considèrent que la culture de la violence que vit en ce moment la société est l'héritage de plus de trois décennies de conflit armée qui, bien qu'il se soit conclu en 1996 par la signature des Accords de Paix, n'a jamais vu la mise en place de politiques pour promouvoir la culture de la paix. D'autres considèrent que la violence, surtout celle provenant des bandes de jeunes, appelées « maras », est le résultat des processus migratoires.

Par ailleurs, certains pensent que la violence est générée par les groupes de pouvoir parallèle et du crime organisé, protégés par l'impunité et la corruption qui caractérisent le système judiciaire et de sécurité. Cette situation s'est aggravée depuis que le pays se situe sur la route du trafic de drogue. Durant les campagnes électorales, les propositions politiques de sécurité publique et de justice deviennent les annonces majeures des principaux partis politiques, en particulier de ceux qui continuent à arborer le discours de la force et de l'autoritarisme pour en finir de ce fléau. Ces politiques finissent par être contreproductives à cause des vagues d'abus et de répression qu'elles peuvent provoquer. Face à l'incapacité des forces de sécurité gouvernementales, dans beaucoup de quartiers et de communautés, les habitants ont mis en place leurs propres mécanismes de surveillance et de punition aux supposés délinquants. Par ces pratiques, ils referment le cercle vicieux qui génère à son tour davantage de violence et d'impunité, ce qui ne manque pas de rappeler les groupes paramilitaires qui ont agi durant le conflit armé interne. D'autre part, la violence implique un coût social, politique et économique qui affecte la crédibilité et les finances de l'État.

La violence affecte le pays entier, les victimes et les assassins proviennent de toutes les strates de la société, y compris des autochtones et des non autochtones. Néanmoins, depuis plusieurs années, il apparaît que l'indice de criminalité est beaucoup plus bas dans les régions autochtones que dans les non autochtones. Certains experts considèrent que les habitants des territoires autochtones possèdent d'autres perceptions sur la vie en commun et comptent avec des institutions locales, des normes et des formes de gouvernement propre qui promeuvent de meilleures pratiques de vie en société.

Cependant, loin de reconnaître, d'appuyer et de profiter des potentiels du droit autochtone, le gouvernement a utilisé la vieille tactique de l'état de siège dans les zones à prédominance autochtone, comme dans les départements d'Alta Verapaz, de San Marcos et de San Juan Sacatepéquez (Département de Guatemala), avec comme argument celui de freiner les niveaux de délinquance

et du trafic de drogue. Certains analystes affirment que de telles mesures d'état de siège ont aussi pour objectif de diminuer la protestation sociale contre les activités d'extraction des ressources naturelles.

Fermeture de la mine de Marlin recommandée par la CIDH

Le 20 mai 2010, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a demandé au gouvernement du Guatemala de « *suspendre l'exploitation minière du Projet Marlin I et les activités relatives à la concession octroyée à l'entreprise Goldcorp/Montana Exploradora de Guatemala, S.A., et de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir la pollution de l'environnement, jusqu'à ce que la CIDH adopte une décision suite à la pétition demandant des mesures préventives* »². La CIDH a également recommandé d'adopter des mesures pour dépolluer les sources d'eau, s'occuper des problèmes de santé, garantir la vie et l'intégrité physique des habitants des dix-huit communautés affectées par l'extraction minière.

Cependant, malgré le fait que le gouvernement ait fait savoir qu'il était disposé à respecter ces recommandations, dans la pratique il n'y a eu aucune avancée de mise en œuvre, défiant ainsi les résolutions de la CIDH. Au contraire, l'entreprise transnationale Goldcorp continue non seulement à fonctionner et à lancer une campagne publicitaire coûteuse sur les bienfaits de l'extraction minière, mais le gouvernement continue à appuyer l'accroissement de ces activités dans plusieurs régions du pays, en continuant dans un même temps à criminaliser les contestations sociales et à délégitimer les consultations communautaires.

Il est évident que la pression qu'exercent les entreprises intéressées par les activités d'extraction a un poids plus important sur les décisions des autorités nationales et municipales, qui se font offrir des commissions pour céder à de tels intérêts.

Au mois d'octobre, le maire d'Uspantan, dans le département du Quiché, a publié plusieurs communiqués dans les principaux journaux du pays, où il disqualifie et désapprouve les résultats des consultations réalisées dans sa municipalité. Afin d'éviter ce type d'attitudes, plusieurs organisations sociales ont élaboré des mémoires d'expériences de consultation communautaire pour formuler des propositions techniques et juridiques avec pour but que l'État institutionnalise ces processus, comme le stipule la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Visite du rapporteur spécial constatant les abus dans le cas de la mine Marlin

Durant la troisième semaine de juin, James Anaya, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme et des Libertés

Fondamentales des Populations Autochtones, était présent au Guatemala dans le but d'analyser le respect de l'application des principes de consultation liés aux industries d'extraction. Suite aux multiples témoignages sur la pollution de l'environnement, les maladies, les harcèlements, la mort de bétail, les attaques et même des morts de dirigeants communautaires, des expulsions forcées, des dommages et destructions sur des habitations, des viols et des abus sexuels sur des femmes, qu'il a recueilli pendant sa visite, les conclusions du rapporteur ont été que les activités d'extraction sur des territoires autochtones ont généré une importante instabilité et des conflits sociaux qui menacent la gouvernance même du pays³.

Le rapport qu'il a présenté indique que ces conflits sociaux sont dus à l'absence d'un cadre légal et institutionnel qui garantit la validité des consultations communautaires, mais aussi à un régime déficient de protection des droits des peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne la précarité légale de la reconnaissance des droits de propriété foncière et des territoires. Il a de ce fait recommandé que l'État du Guatemala respecte et suive la recommandation de la CIDH sur la fermeture définitive de la mine Marlin. Cependant, il n'existe à ce jour aucune action du gouvernement qui montre une quelconque action visant au respect de cette recommandation.

Les catastrophes naturelles ont à nouveau un impact majeur sur les populations autochtones

Durant les mois de mai et de juin, deux catastrophes naturelles ont affecté tour à tour le pays. Dans un premier temps, l'éruption du volcan Pacaya, situé au nord du département d'Escuintla, a affecté les habitations et la mobilité de milliers de familles dans le centre du pays et a impacté le trafic aérien durant trois semaines. Presque au même moment, la tempête tropicale Agatha a provoqué d'immenses dommages sur les hommes, les infrastructures et les services de base avec différents niveaux de gravité dans 214 des 333 municipalités du pays (65% du territoire national), représentant un montant total de 1.5 millions de dollars en dommages matériels, 165 morts, 74 disparus et un total de 166 000 personnes touchées.

Le nombre de victime et les dommages matériels les plus conséquents ont eu lieu dans les communautés autochtones des hautes terres, dans les départements de Solola, Chimaltenango, Totonicapán et Baja Verapaz. Dans ces zones, les impacts d'Agatha cumulés avec les catastrophes antérieures et le peu d'avancée dans la réduction de la vulnérabilité sociale, économique et environnementale, prédisposaient les habitants à souffrir dès de nouveaux événements climatiques. Cependant, les rapports du gouvernement ont expliqué que ces dommages étaient dus aux changements climatiques qui affectent la planète, minimisant ainsi la vulnérabilité cumulée qui caractérise la

vie de la majeure partie de la population.

Toujours plus d'obstacles aux demandes d'autonomie

La gestion du territoire que réalise les populations autochtones et qui s'exprime sous forme de gestion communautaire des terres communales, des sources d'eau, des sites sacrés et des connaissances traditionnelles, souffre de toujours plus d'obstacles pour l'obtention de reconnaissance et de protection. Ces formes de gestion territoriale sont désavantagées face aux cadres centralisés mis en place par l'État. Il existe une tendance généralisée, appuyée par les ONG prônant la conservation, de promouvoir la conversion des espaces naturels protégés de manière ancestrale par les peuples autochtones en aires protégées, avec pour argument que ceci garantit non seulement leur préservation mais facilite également l'octroi de fonds provenant de la coopération environnementale. Néanmoins, lorsque les forêts communales sont transformées en aires protégées, les règles d'accès et d'utilisation changent au détriment des moyens d'existence des familles les plus pauvres.

D'autre part, un groupe de 23 villages, la moitié d'entre eux autochtones, ont vu leur action pour devenir de nouvelles municipalités frustrée à cause de l'opposition qu'exercent les maires du pays, rassemblés au sein de l'Association Nationale des Municipalités (ANAM), en connivence avec les députés, qui ont non seulement retardés les demandes, mais qui ont aussi modifié les requis pour la création de nouvelles municipalités, augmentant de 10 000 à 20 000 habitants la population minimale requise pour devenir une municipalité. Il est à noter que 60% des municipalités actuelles comptent moins de 10 000 habitants. Le problème de fond réside dans le fait que la création de nouvelles municipalités réduirait le budget que reçoivent actuellement ces dernières, en plus du fait que les maires ne veulent pas perdre l'hégémonie et le contrôle sur les populations qui cherchent à devenir de nouvelles municipalités.

Approches autochtones face à la CoP16

Durant le sommet mondial sur les Changements Climatiques organisé à Cancun (Mexique), au mois de décembre, un espace de participation autochtone a été créé, soutenu par les organisations non gouvernementales environnementalistes, où elles ont réussi à faire passer certaines approches liées aux mécanismes de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation (REDD).

Durant les forums de la COP16, auxquels les populations autochtones ont participé, plusieurs préoccupations liées à REDD ont été abordées. Le premier point traité a été la faible participation des organisations autochtones à la préparation des plans d'action du pays, qui ont été élaborés dans des espaces hermétiques qui ont subi un fort contrôle du gouvernement. Un deuxième point

a été le rejet de la commercialisation de la nature à travers des mécanismes financiers, étant donné que les peuples autochtones doutent que ces fonds leur parviennent réellement bien qu'ils soient les propriétaires et les protecteurs des forêts. Troisièmement, ils ont manifesté leur préoccupation sur l'intention de l'État de réclamer la propriété du carbone contenu dans les forêts naturelles, ce qui monopoliserait la négociation des ressources REDD. Ce point a été rejeté par les organisations autochtones, étant donné que la majorité des forêts naturelles du pays existe grâce au fait que les communautés aient mobilisé de nombreux efforts pour les conserver, essentiellement grâce à la propriété commune.

En dernier lieu, les organisations des peuples autochtones considèrent que pour faire face aux défis qu'impliquent les changements climatiques, il est nécessaire de revoir le modèle de développement actuel, caractérisé par la destruction de la nature. Il est nécessaire de récupérer les valeurs de la cosmovision qui rendent possible l'harmonie entre les activités humaines et la Mère Nature, principe sur lequel se fonde la cosmovision des populations autochtones.

Notes

1 Alcaldía indígena recobra propiedad de un terreno (*Municipalité autochtone récupère la propriété d'un terrain*). Prensa Libre, 30 mars 2010, p.2.

2 <http://www.politicaspUBLICAS.net/panel/siddhh/cidh/512-cidh-marlin-gt.html>

3 <http://clavero.derechosindigenas.org/wp-content/uploads/2010/06/guatemala-observaciones-preliminaresrelatoranaya18jun10.pdf>

Silvel Elías est professeur à la Faculté d'Agronomie, Université de San Carlos du Guatemala.

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena 2011*.
Traduction pour le GITPA par Marike Michel,
membre du réseau des experts pour l'Amérique
latine du GITPA.